

Service juridique

Le 20 avril 2022

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Règlement numéro 756 Décrétant une dépense et un emprunt de 91 211 \$ pour l'implantation d'une génératrice au puits Continental

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 19 avril 2022, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 756 est de 36;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15 ;
- que le nombre de signatures apposées est de 2.

Je déclare que le règlement numéro 756 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint

delahal